



L'ACTUALITÉ

UN PLAN D'ACTION POUR LA CROISSANCE ET LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES

Un nouveau projet de loi est sur les rails. Il concerne cette fois les TPE et PME et vise leur développement social et économique.

12,5%

des salariés des entreprises de moins de 10 salariés bénéficient d'un dispositif d'intéressement, de participation ou d'épargne salariale contre 65,2% des salariés employés dans les entreprises comptant plus de dix personnes.

Vaste ambition que ce projet de loi annoncé pour le printemps 2018 ! Faire grandir les petites entreprises pour grossir les rangs des ETI, ces établissements de taille intermédiaires, qui ne sont que 5 000 en France alors que l'Allemagne en compte 12 000. Souhaitons que ce projet ne soit pas fondé sur l'idée erronée qu'une petite entreprise serait une entreprise qui n'a pas réussi ou qui serait une entreprise « adolescente » en devenir !

Mais ce n'est pas là le seul objectif de ce plan. Loin s'en faut !

Le plan du Gouvernement entend faciliter la création d'entreprises, notamment en facilitant les démarches administratives (mise en place d'un interlocuteur unique), en diminuant les contraintes liées au nombre de salariés et en modifiant les règles relatives à la transmission et celles gérant les faillites.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale anticipe quelque peu ce volet en prévoyant une exonération des cotisations sociales la 1^{ère} année de création d'une entreprise ainsi qu'une exonération dégressive sur trois ans pour les microentreprises.

Le plan vise par ailleurs à la numérisation des TPE et des PME. La tâche n'est pas simple quand on sait que 20% des patrons de PME interrogés récemment par Bpifrance considèrent que le temps de la transformation digitale n'est pas venu pour eux... et que 47 % estime que cette

révolution digitale n'aura pas d'impact majeur sur leur activité ! D'ailleurs, seulement 12 % des entreprises ont mis en place des formations sur le digital en interne. Il y a là, de toute évidence, un point dur.

Troisième volet du plan : favoriser les financements propres des entreprises par les petits porteurs et pas seulement leurs salariés. La suppression de l'ISF et la création d'une flat tax

sur les revenus du capital pour accroître les investissements productif ont déjà trouvé leur place dans le projet de loi de finances pour 2018. Il s'agira d'aller plus loin encore, notamment en réservant une part du capital plus importante pour les salariés. Ce plan de croissance vise également à mieux accompagner les entreprises à l'international, à favoriser le développement des entreprises non lucratives ainsi que l'économie sociale et solidaire.

Enfin, autre volet du plan, et pas des moindres : mieux associer les salariés aux résultats de l'entreprise. Il s'agit là de simplifier et d'amplifier les dispositifs d'intéressement et de participation qui existent aujourd'hui. Mais, au-delà du partage des richesses produites, c'est la place de l'entreprise dans la société qui est ciblée et la participation des salariés à son fonctionnement. Personne n'a encore osé évoquer l'idée de co-gestion mais pour le Chef de l'État, il semble clair que l'entreprise n'est pas qu'un simple outil de production.

Favoriser la création, la numérisation, le financement des entreprises ainsi que leur rôle sociétal, sont les principaux objectifs de ce futur projet de loi.



→ EXTENSION DU PARTENARIAT AVEC SAGE

La CAPEB et Sage ont signé un premier accord de partenariat en 2013 dans le but d'aménager des conditions particulières de diffusion des progiciels et services de Sage au bénéfice des adhérents de la CAPEB.

Cet accord avait été reconduit en 2014. Il se poursuit aujourd'hui en se renforçant sur trois aspects : tout d'abord, la promotion de Calculab, logiciel créé par la CAPEB en vue d'accompagner les chefs d'entreprise dans la gestion de leur entreprise, en leur permettant de déterminer précisément le coût de revient de leur main d'œuvre et en les aidant à fixer les prix de leurs prestations. Ainsi, ce partenariat créera des synergies entre l'outil Calculab, distribué par la CAPEB, et les outils de gestion de Sage, cette démarche commune devant contribuer à optimiser et à renforcer les compétences du chef d'entreprise en matière de gestion. Le partenariat prévoit par ailleurs d'intégrer les bibliothèques simplifiées d'ouvrages conçues par les UNA de la CAPEB au sein du progiciel Batigest 17 édité par Sage. Enfin, il s'agit de promouvoir un pack comprenant les 2 progiciels Calculab + Batigest 17, et d'en proposer la souscription via l'e-boutique de la CAPEB qui devrait s'ouvrir au début de l'année prochaine.

ÉCONOMIE

→ LA CAPEB RENOUVELLE SON PARTENARIAT AVEC VELUX

À l'occasion du Mondial du Bâtiment, la CAPEB et Velux ont renouvelé leur partenariat. Celui-ci prévoit que Velux sensibilisera les entreprises artisanales du bâtiment aux questions de prévention et de sécurité liées aux fenêtres de toit et plus spécifiquement aux produits qu'il fabrique lors des formations qui seront dispensées.

Velux prévoit de développer des formations spécifiques pour les entreprises artisanales du bâtiment, validées par la CAPEB, et susceptibles d'être organisées localement. Velux prévoit par ailleurs de mettre à disposition un service chantier pour ses entreprises artisanales clientes, via un numéro téléphonique dédié depuis leur chantier. Des outils d'aide à la vente démontrant les bénéfices des solutions Velux seront proposés ainsi que des supports à valeur

ajoutée autour des fenêtres de toit comme, par exemple, des argumentaires afin de soutenir l'action commerciale des entreprises artisanales. Enfin, Velux prévoit d'associer les artisans au développement et au test de nouveaux produits.



→ LOCATION ET RÉNOVATION : LE DIVORCE ?

Le parc locatif se dégrade faute d'investissements des propriétaires. C'est, en quelques mots résumés, le constat que fait Clameur, l'observatoire des loyers du marché locatif privé. Dans sa dernière note de conjoncture, l'observatoire constate qu'après une année de reprise en 2015, l'activité du marché locatif privé s'est à nouveau repliée en 2016 et accélère

son recul depuis le début de l'année (- 4 %). La mobilité des locataires s'est amenuisée. Les loyers ont tendance à baisser depuis le début de l'année 2017 et ce, après plusieurs années de stagnation (+0,2% en moyenne de 2013 à 2017). Les propriétaires ne sont pas enclins à réaliser des travaux dans ces conditions. En 2017, l'effort d'amélioration de leurs biens immobiliers a chuté

pour tomber à 14,2 %, soit un niveau très en-dessous de la moyenne établie sur les 20 dernières années et, en tout état de cause, au niveau le plus bas depuis l'existence de l'Observatoire. C'est un cercle vicieux : les appartements dégradés se louent moins chers et les recettes locatives étant moins généreuses, les propriétaires ne font pas de travaux, etc.

MÉTIERS

→ CHRISTIAN SCHIEBER A RÉUNI SES CONSEILLERS PROFESSIONNELS LE 9 NOVEMBRE

Les conseillers professionnels de l'UNA Métiers de la Pierre ont retrouvé leur Président ce jeudi 9 novembre. Ils ont travaillé à l'offre que la profession pourrait envisager faire sur la plateforme 3.0 puis au contenu du « spécial professions » que le Bâtiment Artisanal prépare avant de préciser leur calendrier de travail pour l'année prochaine.

Christian Schieber et ses conseillers ont ensuite faire un point d'étape sur les travaux en cours concernant le guide d'entretien du funéraire. Ils ont par ailleurs évoqué les questions de formation et plus particulièrement le CQP Marbrerie funéraire et le CQP Conducteur de machine numérique.

Président et conseillers ont réfléchi au programme des Journées Professionnelles de la Construction 2018 avant de faire le tour des dossiers techniques : les travaux en cours au sein du CTMNC, Silestone, les poussières de silice, le salon Rocalia.

Enfin, la réunion s'est conclue par la constitution de la bibliothèque d'ouvrages de la profession sur laquelle reposera le nouvel outil d'aide à l'élaboration des devis que la CAPEB prépare.

→ JEAN-MARC DESMEDT A ÉGALEMENT RÉUNI SES CONSEILLERS CETTE SEMAINE

Le Président de l'UNA Charpente Menuiserie Agencement a arrêté le calendrier de travail de l'UNA pour 2018 avant d'évoquer les questions de formation, la préparation des Journées Professionnelles de la Construction de Brest, ainsi que tous les dossiers « Codifab » en cours, c'est-à-dire l'INREFCERT, les essais incendie sur lambris, le design, l'étude prospective de la filière bois, l'avancement des essais LEPIR 2 et la réglementation relative au feu.

Les dossiers de normalisation ont également été examinés. À ce titre figuraient à l'ordre du jour, le 3^e Plan Bois, l'évolution des DTU 31.2 et 31.4, le calepin de chantier Escalier, celui sur les menuiseries intérieures et enfin les interfaces avec le gros œuvre.

Enfin, cette réunion aura été l'occasion pour Jean-Marc Desmedt et ses conseillers de s'entretenir avec Mme Valkyser, représentante du Forum international Bois Construction, grand événement de la filière bois déjà organisé en Allemagne depuis plusieurs années et qui l'est désormais en France. La CAPEB a été invitée à s'associer à cette manifestation internationale.

100 000 EMPLOIS

ONT ÉTÉ CRÉÉS
GRÂCE AU CICE
ENTRE 2013
ET 2015.

9%

C'EST L'ÉCART DE SALAIRE
QUI EXISTE ENCORE ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES
À TRAVAIL ÉGAL.

SOCIAL

→ LE CICE AURAIT EU UN IMPACT TRÈS MODESTE SUR L'EMPLOI

C'est ce que le comité de suivi du crédit d'impôt compétitivité emploi a conclu lors de sa dernière réunion.

Certes, le CICE a eu un effet positif puisque, d'après l'Insee et deux autres laboratoires de recherche, 100 000 emplois auraient été créés grâce à cette mesure sur deux ans.

Mais ce chiffre est à rapporter au coût de la mesure : 20 milliards en 2015.

Le CICE n'aurait pas eu beaucoup plus d'effets sur l'investissement des entreprises et le développement des exportations. Il faut rappeler à cet égard que le crédit d'impôt peut être utilisé pour embaucher mais également pour augmenter les salaires, baisser les prix de vente ou accroître les marges.

Et de fait, c'est plutôt en faveur des salaires que le CICE aurait été utile. L'Insee a d'ailleurs relevé que le salaire mensuel dans le privé a augmenté de 1,1 % en 2015 dans un contexte de croissance économique quasi nulle. Les prix en auraient également bénéficié, les grandes entreprises bénéficiaires ayant fait profiter leurs entreprises clientes de ce crédit d'impôt en réduisant ou en stabilisant leurs prix.



→ ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES : UN GUIDE DE BONNES PRATIQUES POUR LES TPE-PME

Le guide, corédigé par différents services de l'État et des représentants d'entreprises à l'instar de l'U2P, rappelle les "bonnes pratiques" et renvoie à la bonne volonté des employeurs.

L'objectif est d'inciter les PME à s'organiser pour respecter la loi, et de les aider à mieux appréhender cette problématique.

À cet égard, ce document comporte nombre de conseils simples à mettre en pratique.

Lors de la présentation officielle de ce nouvel outil, la Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, a relevé que « 80% des entreprises qui ont été sanctionnées pour non-respect de leurs obligations en matière d'égalité professionnelle sont des PME ». C'est sans doute pourquoi le guide contient un rappel des dispositions législatives en vigueur.

LOBBYING

→ CITE : LES DÉBATS ONT REPRIS EN COMMISSION

Les députés en étaient restés, lors de leur première lecture, à la suppression de l'article 8 réduisant le champ et les modalités d'application du CITE et reportant la discussion à la 2^e partie du texte. Nous y voilà.

L'idée du Gouvernement était, sans doute, de gagner du temps, mais également, espérons-le, d'engager une véritable concertation avec les professionnels suite à la demande du Président Liébus au Premier ministre de réunir l'ensemble des acteurs concernés pour envisager 2018. Pour l'instant, aucune réunion n'a encore été programmée en ce sens.

En revanche, la CAPEB a été auditionnée à l'Assemblée nationale par les 3 commissions concernées par le CITE et a saisi cette occasion pour expliquer pourquoi une suppression de ce crédit d'impôt pour les menuiseries extérieures et les chaudières au fioul serait dommageable, notamment pour les ménages en précarité énergétique. La teneur de l'amendement annoncé par le Gouvernement devrait être connue d'ici quelques jours et, en tout état de cause, en vue de la séance publique qui commencera le 16 Novembre.

🔗 En savoir plus sur **ARTUR**

→ DÉTACHEMENT DES TRAVAILLEURS : DERNIÈRES NÉGOCIATIONS AVANT LE VOTE FINAL

La Commission de l'emploi du Parlement européen a adopté une proposition de révision de la directive sur le travail détaché visant à apporter une meilleure protection sociale aux travailleurs concernés et à assurer une concurrence loyale pour les entreprises. Le Conseil des ministres européens des affaires sociales du 23 octobre a validé cette proposition.

Au final, le compromis limite à 12 mois les missions de travail détaché et aligne les rémunérations des travailleurs détachés sur celles des employés nationaux, primes comprises et dans le respect des conventions collectives, à l'exception des charges sociales qui continueront à être payées dans le pays d'origine, puisque ce point ne relève pas de la directive en révision mais du Règlement de coordination des régimes de sécurité sociale.

Ce compromis permet tout de même de mieux protéger les salariés et d'assurer des conditions d'exercice plus équitables entre les entreprises. Cela étant, les jeux ne sont pas faits. Le Parlement européen et le Conseil doivent encore ajuster leurs positions respectives pour que le texte révisé soit définitivement adopté.



2,05 MILLIONS

C'EST LE NOMBRE DE TRAVAILLEURS DÉTACHÉS QUI ÉTAIENT COMPTABILISÉS EN 2015 AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE, SOIT 41,3% DE PLUS QU'EN 2010. LA POLOGNE EST LE PREMIER POURVOYEUR DE TRAVAILLEURS DÉTACHÉS. L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE LES PREMIERS UTILISATEURS.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

DE NOMBREUX ÉCHANGES AU MONDIAL DU BÂTIMENT

Le Mondial du Bâtiment se tenait cette semaine au parc expo de Paris Nord Villepinte. Un effort a été fait cette année pour accroître le visitorat français de ce salon qui s'internationalise d'année en année. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la CAPEB a fait le choix de ne pas y exposer, les artisans préférant désormais très majoritairement rencontrer leurs fournisseurs directs sur le terrain (comme sur le salon ARTIBAT) plutôt que des commerciaux de grandes multinationales. Il n'empêche, le salon a été l'occasion de nombreuses rencontres pour le Président de la CAPEB qui a été très sollicité. Ainsi, deux partenariats ont été signés sur les stands des partenaires Sage et Velux (voir notre rubrique Économie). Le Président de la CAPEB s'est par ailleurs longuement entretenu avec le nouveau président de l'UNICEM pour un premier échange. Il a également rencontré nombre de fabricants et fournisseurs du secteur, et notamment les partenaires de Béranger Développement. Le Président de la CAPEB a signé la "Charte d'engagement volontaire de la filière du bâtiment pour la construction numérique : objectif BIM 2022" avec l'État et l'ensemble des acteurs du bâtiment. Cette charte marque l'engagement de l'État et des représentants de la filière à viser une généralisation du BIM dans la construction neuve pour 2022. À l'occasion de cette signature, Jacques Mézard, Ministre de la cohésion des territoires, a lancé officiellement la plateforme collaborative destinée à faciliter la collaboration des

TPE/PME de la construction et à les familiariser au BIM. Rappelons que cette plateforme, élaborée par le CSTB, a été financée par le Plan Transition Numérique dans le Bâtiment (PTNB).



REMISE DU PRIX DU MONITEUR DE LA CONSTRUCTION 2017

Mercredi, le Président de la CAPEB était invité à la remise des prix Moniteur de la Construction. À cette occasion, il a participé à une table ronde animée par le Rédacteur en Chef du Moniteur au cours de laquelle différentes thématiques ont été abordées : Qu'est-ce qu'un entrepreneur performant ? Comment s'entoure-t-on d'une équipe performante ? Quels sont les outils vecteurs de performance ? etc. Le Ministre du Logement, Jacques Mézard, participait également à cet événement.

DISCUSSIONS PATRONALES SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE

L'assurance chômage est le troisième volet du nouveau train de réformes sociales du Gouvernement. Alors que les concertations doivent s'ouvrir la semaine prochaine sur l'apprentissage avec l'État, que les partenaires

sociaux sont invités, dans un cadre défini par le Gouvernement, à ouvrir une négociation sur la formation professionnelle, des discussions vont également commencer sur l'assurance chômage dans la seconde quinzaine de novembre. Négociateur pour l'U2P, Patrick Liébus a travaillé avec le Medef cette semaine à ce sujet.

LE BUREAU DE L'U2P S'EST RÉUNI JEUDI

Le bureau de l'U2P a étudié la feuille de route méthodologique du Gouvernement pour la transformation de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'assurance chômage. Il a fait le point sur l'actualité parlementaire et en particulier sur le PLF et le PLFSS pour 2018. Il est revenu sur les interventions du Premier ministre et du Ministre de l'Économie lors des Rencontres de l'U2P puis examiné les réflexions et propositions des ateliers organisés dans le cadre du séminaire des membres du Conseil National le 6 septembre dernier. Enfin, le bureau a évoqué l'étude de l'ISM sur « les entreprises de proximité au féminin » puis a conclu sa réunion en préparant la contribution de l'U2P au plan d'action en faveur de la croissance et de la transformation des entreprises.

LE LOBBYING SUR LE CITE SE POURSUIT

Ce vendredi matin, le Président de la CAPEB était invité sur Radio Classique pour évoquer les discussions en cours concernant les modifications que le Gouvernement entend apporter au CITE.

RÉSEAU

→ LE CONSEIL INTERRÉGIONAL SE RÉUNISSAIT CE VENDREDI 10 NOVEMBRE

Les Présidents des CAPEB régionales avaient été conviés ce vendredi 10 novembre à participer au Conseil interrégional. Au menu de la journée figurait bien sûr un état des lieux du projet ABCD. Les participants devaient également faire le point sur le fonctionnement des structures régionales : niveau des cotisations, relations avec leur Conseil régional, actions engagées.

Le Conseil interrégional devait être l'occasion de faire le point sur les questions de formation : les projets de réforme annoncés par le Gouvernement (apprentissage, formation continue) bien sûr et qui impacteront forcément les régions ; la mise en oeuvre de la convention technique et financière pour la période 2018/2020 ; les bilans FAFCEA 2017.

L'ordre du jour prévoyait enfin un point sur le lancement de la nouvelle promotion de l'École des Cadres, la présentation de la restructuration des branches en cours de négociations, un état des lieux du fonctionnement des cellules économiques régionales, et enfin un point sur le projet de plateforme 3.0.

(Suite de la p. 1)

La méthode retenue pour nourrir ce plan et le projet de loi qui en découlera est nouvelle : 6 groupes de travail sont créés et pilotés par un binôme chef d'entreprise-parlementaire avec la volonté de coller au plus près des besoins et des réalités. Ils seront invités à auditionner tous les acteurs concernés, à commencer par les organisations de salariés et patronales.

Nous serons évidemment là pour faire nos propositions ! Les conclusions de ces groupes sont attendues pour le 10 décembre. Elles seront suivies d'une consultation publique en ligne dans le courant du mois de janvier. Le projet de loi est programmé pour le mois de mars prochain. À suivre très attentivement donc dans un délai, encore une fois, ultra court !

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2017